



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 11 décembre 2014

CHAUMONT-SUR-THARONNE
Mairie

Le onze décembre deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Maire.

Les convocations avaient été adressées le 5 décembre 2014.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents ou représentés : 14 votants : 14

Etaient présents : Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Sophie PATIN, Pascal DOUCET, Jocelyne TREVES, Jean-Pierre ROCHEREUIL, Francis KLEIN, Yves DEBURGHGRAEVE, M. Yves VERVIALLE, Eliane DE LA FOREST DIVONNE, Rosemarie PICOT, Laurent AUGER, Claire SIMONNET, Elodie DAMAS.

Etait absent : M. Benoît BRUANDET

Etait absente mais avait donné pouvoir :

Mme Sabine RABOIN à Mme Sophie PATIN

M. Pascal DOUCET été désigné comme secrétaire de séance.

1.b TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRE 2015

Monsieur le Maire rappelle que les modalités de modulation des tarifs de l'ALSH sont issues de la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales relative à la Prestation de Service Accueil de loisirs sans hébergement (Ps ALSH) qui prévoit :

- la modulation des tarifs fixés selon les ressources des ménages,
- une grille tarifaire composée d'au moins trois tranches,
- un écart entre les tranches de tarifs proposés qui ne saurait être inférieur à 0.50 € pour un tarif de journée,
- des tarifs également modulés pour les familles hors commune avec la possibilité pour le gestionnaire de pratiquer un supplément par rapport au tarif de base.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le tarif pour l'année 2015 de l'accueil de loisirs extra-scolaire à la journée sans repas comme suit à compter du 1^{er} janvier 2015:

	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
1 ^{ère} tranche	4,50€	6€
2 ^{ème} tranche	5€	6,50€
3 ^{ème} tranche	5.50€	7€



Pour copie conforme
Le Maire,

Pascal GOUBERT de CAUVILLE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture le 16 DEC. 2014
Publié ou notifié le 18 DEC. 2014